

Adapter nos lois à une société en perpétuelle mutation

Préparer

→ les grands rendez-vous démocratiques

En matière institutionnelle, la commission s'est principalement consacrée à l'examen de dispositions visant à assurer le déroulement harmonieux des nombreuses échéances électorales qui auront lieu l'an prochain. Ainsi, afin d'éviter un nombre excessivement élevé de scrutins sur la seule année 2007, les mandats des conseillers municipaux ainsi que ceux des sénateurs et des conseillers généraux renouvelables en 2007 ont été prorogés

d'une année par la voie législative. Concernant l'élection présidentielle, les députés ont, dans le même esprit, donné une traduction législative à une série de recommandations récemment émises par le Conseil constitutionnel, qui ouvriront la voie, parmi d'autres avancées, à un meilleur accès au scrutin de nos compatriotes Français résidant à l'étranger. Enfin, à deux reprises, ont été adoptées des propositions de

résolution tendant à réformer le Règlement, la première pour tirer les conséquences des nouvelles lois organiques relatives aux lois de finances et aux lois de financement de la sécurité sociale, la seconde afin de rendre le travail législatif et de contrôle plus efficace.

Lutter

→ contre les formes modernes de violence

La garantie de l'ordre public et la lutte contre la délinquance ont, du fait d'une actualité malheureusement chargée, constamment retenu l'attention de la commission au cours de la session. Ainsi ont été adoptés le projet de loi prorogeant l'application de la loi du 3 avril 1955 sur l'état d'urgence dans le contexte des violences urbaines de l'automne 2005 et le projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme visant à mieux concilier sécurité et libertés publiques, après que les attentats londoniens eurent rendu nécessaire l'adoption de nouveaux instruments juridiques. Simultanément, les députés ont poursuivi leur travail de fond engagé en début de législature visant à adapter notre droit aux formes modernes de violence et de délinquance. Ainsi ont été définitivement adoptées d'une part la

proposition mettant en œuvre les préconisations de la mission d'information de la commission des lois relative à la récidive et, d'autre part, une proposition de loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. Enfin, vivement préoccupés par le développement de la violence à caractère raciste dans les stades, les députés ont adopté une proposition de loi qui permettra désormais la dissolution rapide des associations ou groupements de soi-disant « supporteurs » à l'origine de ces comportements inadmissibles.

Faire évoluer le droit

→ avec la société

La session 2005-2006 aura vu la commission engager ou achever plusieurs réformes juridiques de grande ampleur appelées tant par l'évolution des mœurs et que par celle des technologies.

Ainsi, une refonte générale du droit des successions, qui n'avait guère été modifiée depuis 1804, a pu être menée à bien cette année. Elle permettra de simplifier les procédures et d'adapter les dispositions applicables aux nouvelles configurations

familiales, notamment aux familles recomposées dont les réalités sont désormais mieux prises en compte. Parallèlement, la commission puis les députés ont tranché, au terme de débats parfois difficiles mais toujours très riches, la question de la réforme du droit d'auteur et des droits voisins. Le nouveau dispositif, qui permet à la France d'être désormais en conformité avec le droit communautaire, adapte ces droits aux nouveaux usages liés aux technologies de l'information, garantissant « l'exercice de l'exception aux droits des auteurs pour copie privée dans un environnement numérique », permettant que les mesures de protection ne fassent pas obstacle à l'interopérabilité entre les différents supports de lecture des œuvres.

Sur un autre sujet sensible aux enjeux multiples, la commission a examiné la réforme de l'immigration, qui se propose de fonder une

nouvelle politique en la matière, vise à mieux réguler les flux migratoires en direction de notre pays, à lutter contre les détournements de procédure et à promouvoir une immigration choisie et une intégration réussie. Dans le même sens, les députés ont largement approuvé le renforcement du contrôle de la validité des mariages et l'intensification de la lutte contre la fraude à l'état civil.

Enfin, préoccupée par la multiplication des « ventes à la découpe » dont sont victimes par milliers des familles de locataires modestes, la commission a adopté en deuxième lecture une proposition de loi relative au droit de préemption et à la protection des locataires en cas de vente d'un immeuble, qui permettra de lutter plus efficacement contre cette pratique indésirable.

Activité d'évaluation

→ l'application des lois passée au crible

La commission a procédé cette année à l'audition de Mme Hanifa Chérifi, inspectrice générale de l'Éducation nationale, sur l'application, un an après son entrée en vigueur, de la loi sur le port des signes d'appartenance religieuse dans les établissements d'enseignement publics pour constater que, si certains problèmes demeuraient, la loi n'avait guère rencontré les difficultés majeures d'application que nombre d'observateurs redoutaient. La commission a dressé pour la seconde fois un bilan complet de l'application de la loi relative à la maîtrise de l'immigration et établi celui de la loi relative aux libertés et responsabilités locales. Par ailleurs, le dépôt de deux rapports d'information a été autorisé, le premier sur l'équilibre territorial des pouvoirs, faisant le point sur le double mouvement de décentralisation et de réforme de l'État; le second, établi par la mission d'information sur l'immigration clandestine à Mayotte, dresse un constat sans complaisance de ce phénomène et propose des solutions dont certaines ont été mises en œuvre par la récente loi relative à la maîtrise de l'immigration.

LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT
Philippe Houillon
(UMP)

VICE-PRÉSIDENTS
Guy Geoffroy (UMP)
Arnaud Montebourg (Soc)
Xavier de Roux (UMP)



SECRÉTAIRES
Jean-Christophe Lagarde (UDF)
Victorin Lurel (Soc)
Alain Marsaud (UMP)

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

RÉUNIONS	54	DURÉE : 54 h 59
AUDITIONS	13	MEMBRES DU GOUVERNEMENT
	1	PERSONNALITÉ
RAPPORTS	39	DONT 4 RAPPORTS D'INFORMATION